

Collectif MLCC Vosges

Assemblée Générale Constitutive

7 Janvier 2017

Centre Léo Lagrange – 6 avenue Salvador Allende, 88000 Epinal – 14h

45 participants, répartis comme suit :

- Epinal : 15 personnes
- Remiremont : 5 personnes
- La Vôge : 5 personnes
- Déodatie : 4 personnes
- Haute-Moselle : 4 personnes
- Moselotte : 3 personnes
- Charmes : 3 personnes
- Neufchâteau : 2 personnes
- Mirecourt : 2 personnes
- Gérardmer : 1 personne
- Vittel : 1 personne

L'Assemblée Générale a commencé avec 30 minutes de retard pour cause d'intempérie neigeuse. En effet, les membres du groupe des Hautes-Vosges du Sud et un représentant du groupe de Remiremont, qui covoituraient, ne sont arrivés qu'à 14h30... mais cela a permis à un représentant du groupe de la Vôge d'arriver, pour le coup, à l'heure !

Pour commencer, les règles de bienveillance ont été rappelées par Pascal C. Mélanie P a été présentée pour animer les débats qui suivront.

L'objet de cette Assemblée Générale a été rappelé. **Le but est de constituer le Collectif MLCC Vosges (jusqu'alors collectif informel) en association** pour disposer de financement et clarifier le mode décisionnel. Christophe a insisté pour rappeler qu'il s'agit d'une association pour porter le projet, et non de la structure qui sera amenée à gérer la monnaie une fois lancée.

L'AG du 19 novembre a été rappelée, c'est Annick qui a commencé en présentant le compte-rendu de l'atelier Communication, suivit de Noël pour la Feuille de Route.

Les choses sérieuses ont commencé avec Jacques **pour la Charte**. En effet, le 19 novembre, il a été proposé de la finaliser ce jour, notamment sur le choix de certains mots et tournures de phrases : **Les amendements proposés en amont ont été validés.**

Il restait une objection liée au mot « homme » qui excluait la moitié de l'humanité. Un compromis a été trouvé par vote pour remplacer ce terme soit par « Homme », ou par « être humain ».

C'est la première proposition qui l'a emporté avec 21 voix contre 15.

La Charte a donc été définitivement validée !

La plus grosse partie de la journée devait être consacrée à **l'adoption des statuts et du règlement intérieur. Ce dernier devant régir le mode de gouvernance.**

Christophe T et Pascal F ont rappelé l'ébauche des statuts élaborée le 19 novembre et devant être finalisée pour le 7 janvier.

Léo P et Vincent D ont ensuite présenté les propositions de règlement intérieur (et donc de mode de gouvernance) travaillés au sein de leur groupe, respectivement Epinal et Hautes-Vosges du Sud :

- [proposition du groupe d'Epinal](#)
- [proposition du groupe des Hautes-Vosges du Sud](#)

Avant de débattre sur le fond entre les différentes propositions, les statuts ont d'abord été retravaillés. En effet, pour préciser que le règlement intérieur régit le mode de gouvernance, certains articles devaient être ajoutés dans le Chapitre 3. D'autres notions importantes, comme les « Valeurs » et la « Transformation », ont également été rajoutés respectivement aux Chapitres 1 et 4. **Les amendements concernant les Statuts ont été validés par consentement.** Ils seront déposés en Préfecture durant la semaine du 9 au 14 janvier.

Suite à ces longs débats, à 17h, les participants ont été invités à prendre une pause.

Revenus de cet « entracte », les membres de l'AG ont convenu qu'il était trop tard pour débattre autour des différentes propositions de règlement intérieur. La priorité était de créer l'association, et pour cela, un Comité de Pilotage devait être créé pour déposer les statuts en Préfecture.

Le choix du mode de gouvernance a été reporté pour la prochaine Assemblée Générale – Dimanche 9 avril 2017 à Remiremont (dont la date a été fixée lors de l'AG du 19 novembre). **Le « Copil » créé sera donc temporaire, et devra être remplacé par un nouveau le 9 avril.**

Pour la création de ce Comité de Pilotage « de Transition », il fallait se mettre d'accord sur sa désignation. 3 propositions ont été soumises au vote :

- 1 : Le Copil est formé des seuls référents des groupes locaux
- 2 : Le Copil est formé de candidats libres, les référents en sont exclus
- 3 : Le Copil est formé de manière mixte, à la fois de tous les référents de groupe, ainsi que de candidats libres.

C'est la troisième proposition qui a obtenu le plus de voix : 22 contre 4 pour la première, et 6 pour la seconde.

Après quoi, les 9 référents des 7 groupes locaux ont donc été présentés devant l'assemblée, et 4 autres personnes se sont portées candidates pour intégrer le Comité de Pilotage – Copil.

Ce sont donc 13 membres qui composent le 1^{er} Comité de Pilotage – Copil :

- CARRARA Chantal – Charmes – Référente du groupe de Charmes et environs
- CHAUDY Jacques – Xertigny – Référent du groupe de la Vôge
- DA MOTA Sonia – Eloyes – Référente du groupe de Remiremont et environs
- FOKI Pascal – Bussang – Référent du groupe des Hautes-Vosges du Sud
- GERBERON Catherine – Epinal
- GOETHALS François – Taintrux – Référent du groupe de la Déodatie
- HARROUARD Armelle – Sapois
- LAMAZE Florence – Neufchâteau – Référente du groupe de l'Ouest-Vosgien
- MOUGEOLLE Noël – Xertigny – Référent du groupe de la Vôge
- PAPELIER Christine – Epinal
- TOULARASTEL Christophe – Saint-Amé – Référent du groupe de Remiremont et environs
- VOINOT Corinne – Neufchâteau
- ZUANELLA Vincent – Epinal – Référent du groupe d'Epinal et environs

A noter : bien que référente du groupe de la Déodatie, Anne B n'a pas souhaité intégrer le Copil. Absentes le 7 janvier, les représentantes du groupe de Gérardmer (actuellement en cours de création) n'ont pas encore intégré ce Copil, mais y seront les bienvenues.

La constitution du Copil a été validée à l'unanimité.

Pour clore cette AG, la révélation du choix du nom était attendue. **C'est la *Brimbelle* qui a été choisie par les 201 votants. Ce choix a été validé à l'unanimité.**

[Pour consulter les résultats détaillés, cliquez sur ce lien.](#)

Pour terminer, des informations ont été données aux membres présents :

- **Café Citoyen sur les Monnaies Locales à Saint-Dié** – lundi 16 janvier à 20h à la Maison Mosaique : 11 rue d'Ortimont (quartier Saint-Roch), avec notamment la présence de Frédéric Bosqué – co-créateur du [SOL-Violette de Toulouse](#), auteur du livre « [Monnaies Citoyennes](#) » – et Michel Boitard pour le [Stück de Strasbourg](#).
- Comme annoncée le 19 novembre, mais cette fois confirmée, **La Fondation de France a décerné une subvention de 5300€ à Epinal en Transition** pour aider au développement du réseau de la monnaie locale des Vosges.
- Preuve supplémentaire de notre reconnaissance : **la Mairie d'Epinal a demandé à recevoir des représentants du Collectif MLCC Vosges** pour discuter du projet !

Avant de partir, les personnes présentes ont été invitées à adhérer au Collectif, qui a ainsi enregistré ses **30 premières adhésions**, fixées à prix libre.

La séance a été levée aux environs de 18h.

Prochaine Assemblée Générale :

Samedi 9 avril 2017 à Remiremont

Locaux d'AGACI – 28, rue de la Joncherie (à confirmer)

Heure de rendez-vous et ordre du jour non encore définis.